



Intendance du lycée

Facture demi-pension

Les avis aux familles concernant le règlement de la demi-pension du trimestre avril-juin 2017 ont été transmis aux élèves à partir du lundi 24 avril 2017.

Vos enfants doivent vous les remettre directement afin que vous puissiez procéder au règlement avant le mardi 16 mai 2017, sauf si vous avez opté pour le prélèvement automatique.

Informations complémentaires :

> Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, le 3ème prélèvement du trimestre sera ajusté en fonction du montant indiqué sur cet avis.

> Si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique, votre règlement est à faire parvenir au lycée, avec le talon de l'avis, soit par courrier soit en le déposant à l'intendance, bureau de Mme Dupré ou M.Monvoisin.

**Nicolas BOSSER
Agent Comptable**